

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. L'annexe « D » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée telle qu'indiquée à l'annexe 1 du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2026.

---

Caroline Braun  
Mairesse de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	9 avril 2026
Adoption du règlement :	5 mai 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX mai 2026

---

Dossier 1265069007

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA26 16 0XXX  
DU 5 MAI 2026

## Annexe 1

### RÈGLEMENT 1171

#### ANNEXE « D »

#### VIRAGES À DROITE OU À GAUCHE INTERDITS

#### VIRAGES À DROITE

#### Côte-Sainte-Catherine et McCulloch :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à droite vers le sud sur l'avenue McCulloch de 7 h à 9 h, du lundi au vendredi.